



malakoff médéric

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2010

## **Malakoff Médéric est désigné pour la mise en place de régimes de prévoyance dans quatre nouvelles branches professionnelles**

Paris – le 1<sup>er</sup> juin 2010 – Le groupe de protection sociale paritaire et mutualiste Malakoff Médéric a remporté ces derniers mois, dans le cadre d'appels d'offres portant sur la prévoyance collective, quatre nouvelles branches professionnelles. Il s'agit de l'industrie textile, du commerce de gros, des organismes de formation et des prestations de services dans les domaines médico-techniques.

### **L'industrie textile**

L'accord du 13 avril 2010 relatif à la prévoyance recommande Malakoff Médéric pour la gestion et l'assurance d'un régime de prévoyance lourde (incapacité, invalidité, décès) des 60.000 salariés non-cadres de la branche professionnelle.

### **Les commerces de gros**

Malakoff Médéric est co-recommandé dans l'accord du 18 janvier 2010 permettant aux 350 000 salariés non cadres des entreprises des commerces de gros d'être couverts en prévoyance lourde.

### **Les organismes de formation**

L'avenant du 14 décembre 2009 co-désigne Malakoff Médéric pour la gestion et l'assurance des garanties de prévoyance. La convention collective concerne 5 000 entreprises et 70 000 salariés.

### **Le négoce et les prestations de services dans les domaines médico-techniques**

En lien avec les professions médicales et para-médicales, les prestataires médico-techniques sont des acteurs majeurs dans le maintien à domicile. Cette profession est composée d'environ 1 700 entreprises et 25 000 salariés.

L'accord du 4 juin 2009 désigne Malakoff Médéric pour la gestion et l'assurance des garanties de prévoyance (en cas de décès, arrêt de travail et invalidité) mises en place dans ces entreprises pour l'ensemble des salariés cadres et non cadres.

**Avec ces 4 nouveaux accords**, le groupe Malakoff Médéric gère et assure aujourd'hui 17 branches professionnelles en prévoyance ou frais de santé.

**Annexe** : Liste des désignations du groupe Malakoff Médéric dans le cadre d'accords de branche



malakoff médéric

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2010

### CONTACTS PRESSE

Isabelle Mosneron Dupin – Tél. 01 56 03 38 55

[imosnerondupin@malakoffmederic.com](mailto:imosnerondupin@malakoffmederic.com)

#### **Malakoff Médéric**

Malakoff Médéric est le leader de la protection sociale paritaire en France. Il exerce deux activités : la gestion de la retraite complémentaire et l'assurance des personnes (santé, prévoyance, épargne-retraite, dépendance).

Avec ses 6 500 collaborateurs, son ambition est d'optimiser la protection sociale de ses clients, individus et entreprises, et de contribuer au bien-être de ses assurés et retraités.

En 2009, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 3,4 Mds € dans ses activités d'assurances et il a versé 13,9 Mds € d'allocations retraite. Malakoff Médéric est le premier groupe de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO (204 000 entreprises clientes, 3,1 millions de cotisants et 2,7 millions de retraités), et le 2<sup>ème</sup> assureur collectif (180 000 entreprises clientes et 3,2 millions de salariés assurés). Il compte plus d'1 million d'assurés à titre individuel.

Ses fonds propres (activités assurances de personnes) s'élèvent à 3 Mds €.

Chaque année, son action sociale accompagne plus de 100 000 personnes en situation de difficulté sociale.

[www.malakoffmederic.com](http://www.malakoffmederic.com)

## **Annexe :**

### **Liste des désignations du groupe Malakoff Médéric dans les régimes conventionnels au 1<sup>er</sup> juin 2010**

- Bureaux d'études et sociétés de conseil
- Cabinets d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation
- Centres de gestion agréés et habilités
- Commerces de gros
- Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)
- Cordonnerie
- Edition
- Entreprises d'architecture
- Etablissements de services pour personnes inadaptées ou handicapées
- Formation
- Hôtels cafés restaurants
- Industries de l'Habillement
- Industrie textile
- Négoce de bois d'œuvre et produits dérivés
- Métallurgie (territoriales)
- Négoce et prestation de service dans les domaines médico-techniques
- Ports autonomes

-----

